

Le Récurseur,

14 MARS 1893
Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

Journal de Lyon & du Midi.



EXTÉRIEUR. ANGLETERRE.

Nouv^{elles} des 6 et 7 mars.

Fonds publics. — Trois pour cent consolidés, 78 7/8; id. en compte, 79 1/2. Cinq pour cent, 102 1/2.
Dans la séance de la chambre des communes du 4, diverses pétitions ont été présentées pour demander un adoucissement à la peine de M. Hant.

Un pétitionnaire demande que le terme accordé aux prêteurs de fonds de cinq pour cent soit prolongé.

Le chancelier de l'échiquier propose à la chambre de se former en comité général sur le bill de transfert des cinq pour cent.

Un seul amendement peu important est offert et rejeté. Quelques membres demandent la prolongation du tems. La discussion définitive aura lieu jeudi.

La chambre se forme en comité sur le budget du ministre de la guerre. Lord Palmerston, en faisant son exposé, annonce que la chambre verra, par les documents qui lui seront soumis, qu'il y aura une diminution de 12,504 hommes sur l'effectif de l'armée, et de 557,000 livres sterling sur les dépenses.

Le colonel Davis demande une nouvelle réduction de 3,500 hommes.

Lord Palmerston fait sentir le danger de trop diminuer les forces militaires du pays, au milieu des troubles de l'Irlande.

M. Hume ne s'étonne pas de l'amendement proposé par le colonel: il voudrait porter la réduction à 22,000 hommes.

Après une vive discussion, l'amendement de M. Hume est rejeté par 196 voix contre 51, et celui de M. Davis par 184 contre 58.

La séance du 5 n'a rien offert d'intéressant.

— Deux garçons de boutique de Carlisle viennent d'être condamnés, l'un à trois ans de prison, et des cautions de bonne conduite pour toute sa vie; et l'autre, vu son jeune âge et quelques circonstances atténuantes, à six mois de prison, et des cautions pour trois ans. Un quatrième, persistant, malgré les conseils de son avocat, à ne pas se nommer, a été renvoyé en prison, en attendant qu'il changeât d'avis.

— La situation de l'Irlande est toujours la même; les meurtres et les incendies continuent. Neuf individus condamnés à mort, ont été exécutés à Macroom. La police de Limerick a publié un avis aux habitans de la banlieue, d'après lequel chaque maître de maison est obligé d'afficher à sa porte, tant en dedans qu'en dehors, les noms de tous les individus qui l'habitent, et qui seraient au-dessus de l'âge de douze ans.

— Le coup de vent du 6 mars a produit sur la Tamise un phénomène fort extraordinaire. Comme il soufflait du Sud-Ouest, l'entrée de la marée a été interrompue pendant plusieurs heures. Suivant la table, la marée montante devait arriver à son plus haut point vers une heure; mais à dix heures du matin la marée descendait encore avec une grande rapidité au pont de Londres. L'eau devint en conséquence tellement basse dans le lit de la rivière, que la Tamise se trouva guéable en différents endroits. Plusieurs personnes la traversèrent en effet à pied, et comme le lit du fleuve présentait des espaces considérables à découvert, on a trouvé des objets précieux, submergés depuis long-tems. Il en était ainsi jusqu'à Gravesend. Depuis un grand nombre d'années, l'eau n'avait jamais été aussi basse à plusieurs pieds près. Dans toutes les parties de la Tamise, au-dessus du pont de Londres, les navires étaient à sec. Vers midi la marée commença à monter, et avec une rapidité proportionnée à la baisse qui avait eu lieu. Le flux n'a été complet qu'après trois heures de l'après-midi.

AUTRICHE.

Vienne, 2 mars.

Les métalliques à 5 pour 100 cent, cours du 1.^{er} mars, 75 1/2. — Plusieurs secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Comorn (en Hongrie) le 17 février. Des cheminées sont tombées et les murs de l'église de St.-André ont été

fortement endommagés. A Izso, village à deux lieues de Comorn, six maisons se sont écroulées. Des secousses moins violentes ont été ressenties le lendemain à Presbourg.

Le prince Suzzo, ancien hospodar de la Valachie, est arrivé le 10 février à Brody en Galicie; après s'être fait délivrer les passe-ports par les autorités autrichiennes, il a, sans autre retard, continué sa route pour l'Italie, se rendant à Vise.

L'Observateur autrichien du 1.^{er} mars contient quelques nouvelles sur les affaires d'Orient, dont voici l'extrait.

« Des lettres de Zanthé qui ne vont que jusqu'au 14 janvier, où il ne pouvait par conséquent être question de la catastrophe probable d'Aly pacha, confirment tout ce que nous avons annoncé antérieurement sur les affaires d'Arta, sur la défection des Albanois, sur les pourparlers de Chourchid bacha avec les Suliotes, et la position désespérée d'Aly bacha. »

« La fuite de l'ingénieur Caretto qui, malgré ses bons services, était maltraité et privé de toute solde, avait été exécutée avec autant de hardiesse que de succès. Caretto était parvenu à travers mille dangers jusqu'au camp ottoman, où il fut bien reçu et employé. »

« Les mêmes lettres nous apprennent que les chefs de l'insurrection de la Morée; ont transféré le siège de leur gouvernement d'Argos à Mégara, en deça de l'isthme de Corinthe. »

ORIENT.

KRAJOVA (petite Valachie), 15 février.

Depuis 15 jours, les Turcs font masse dans nos contrées; toutes les maisons sont encombrées de soldats. Notre misère est extrême.

SEMLIN, 25 février.

(Par voie extraordinaire.)

Le tartare qui porte ordinairement les dépêches de Constantinople à Belgrade, y est arrivé hier. Les lettres particulières ne sont pas encore distribuées; mais le tartare a rapporté verbalement ce qui suit:

La tête d'Aly-Bacha a été envoyée à Constantinople par Courschid-Bacha. Elle a été exposée aux portes du sérail, après avoir été portée en triomphe dans la ville. Les Turcs sont ivres de joie. Aly-Bacha avait été sollicité par les siens de mettre un terme aux souffrances du siège, en acquiesçant aux propositions de son adversaire qui voulait bien lui accorder un passage pour lui et sa troupe.

Aly se méfiant justement des promesses des Turcs, s'y refusa, et tua de sa propre main son beau-frère qui osait faire des observations sur les suites de ce refus. Ce dernier acte de violence fut le signal de la révolte; la tête d'Aly tomba sous la hache de ses propres gardes qui l'envoyèrent à Courschid bacha.

La nouvelle de cet événement a de nouveau excité l'enthousiasme des Musulmans, et paraît devoir influencer sur les résolutions du divan. On assure déjà à Belgrade que le grand-vizir Zelim bacha est parti depuis le 11 février, à la tête de l'armée campée aux portes d'Andrinople, pour se rendre sur les bords du Danube.

ESPAGNE.

BARCELONE, 2 mars.

L'affaire du 24 février occupe toujours tous les esprits. Quelques demi-mesures ont été prises; huit ou dix miliciens des plus turbulents, véritables Don-Quichotes du parti libéral, ont été incarcérés. Lancés d'abord par le colonel Costa, pour essayer un mouvement insurrectionnel en faveur de ses prétentions, ils sont aujourd'hui désavoués par lui; mais leur disgrâce ne sera pas bien grande. Quelques jours de prison leur sont très-chèrement rémunérés; non-seulement on a ouvert pour eux une souscription aux termes de la constitution, qui recommande aux Espagnols d'être justes et misericordieux; mais dès leur entrée en prison, une main inconnue leur a fait distribuer à titre de secours des sommes considérables. Le colonel Costa est aux arrêts.

L'alcaide constitutionnel de Matharo a averti ses concitoyens

par une proclamation, de se tenir en garde contre les suggestions d'un parti jacobin qui s'est déjà fait connaître par d'infâmes menées dans la capitale et dans les principales villes de la province, et faisant allusion aux désordres survenus à Barcelone, les 25 et 24 février, ils les exhorte à se dévouer à la défense de la monarchie constitutionnelle.

On pense aisément que nos exaltés sont furieux contre ce magistrat sur lequel ils croyaient pouvoir compter; mais qui, après tout se conforme loyalement à la loi et à l'esprit de ses administrés.

D'ailleurs nos libéraux ne sont guère satisfaits du résultat de leur dernière tentative; ils se proposent de faire sous peu de jours un essai mieux combiné de leurs forces. Ils attendent la réponse du gouvernement, et si elle est désavantageuse au colonel Costa, on excitera de nouveaux troubles. Il est certain que la chimère de l'indépendance de Barcelone et de sa province sous la forme du gouvernement républicain occupe encore beaucoup de gens, et qu'on n'a fait que différer l'exécution de ce plan dans l'espoir d'une révolution plus générale. En attendant, notre province ressemble à une vaste salle de redoute, où chacun pour mieux conserver l'incognito a pris un domino semblable. La constitution est dans toutes les bouches; mais on peut dire que le nombre de ceux qui la portent réellement dans le cœur est bien petit. Elle sert de texte à toutes les persécutions, quelque opposé qu'en soit le but, comme elle sert de manteau aux manœuvres les plus criminelles.

De cette discordance d'opinions dans ceux même qui ont quelque part à un pouvoir méprisé et méconnu, il résulte un genre d'anarchie qui mène par fois les scènes les plus risibles, comme il donne plus souvent lieu aux événemens les plus affligeans.

Qu'on se figure un négociant étranger, arrivé à Barcelone dans l'intention d'arranger ses affaires, s'abstenant de s'occuper de politique dans quelque sens que ce soit, dénoncé au bout de quelques jours au club, bastonné, insulté comme un espion de la sainte alliance, et obligé de se tenir renfermé dans sa maison pour éviter d'attirer l'attention d'une populace insolente et soupçonneuse, qu'on le suive à Mataro dans un moment où on avait oublié des désagrémens qu'il ne devait qu'à sa circonspection; qu'on le voie profitant d'une fâcheuse expérience chercher vainement à s'assurer quelque repos en se montrant admirateur ardent du code sacré de la constitution; qu'on le trouve le lendemain arrêté par l'autorité comme provocateur au désordre, comme ayant prêché l'anarchie sous prétexte de rendre hommage à la constitution, et ne devoir sa liberté qu'à l'intercession d'un Servile qu'il connaissait par bonheur; qu'on le suive retrogradant sur Taragone, où il est accueilli et fêté en honneur des désagrémens qu'il a éprouvés à Mataro; qu'on le retrouve enfin à Cervera mis sous surveillance par ordre de l'autorité constitutionnelle; en haine de l'accueil qui lui fut fait à Taragone; qu'on voie tous ces actes opposés faits par l'autorité qui devrait partout penser de même, qu'on voie ces actes frappans au nom de la constitution, sur le même individu dans un rayon de peu de lieues, et on aura une idée de la liberté et de la sécurité que nous donne le fragile lien qui nous unit.

Le *Diario Constitucional* de Barcelone, continue de consacrer une partie de ses colonnes aux relations des séances de la *Tertulia patriótica*; ces relations sont lues avec avidité par les hommes de toutes les opinions, parce qu'on regarde les délibérations de ce club, comme la véritable houssole des espérances et des craintes de tous les partis. Les membres du club sont comme on peut le penser, fortement prononcés en faveur de la querelle du colonel Costa, et on ne doute pas que grâce à leur influence sur les cortès, ils n'obtiennent une décision qui justifie et approuve son insubordination.

Les serviles continuent à monter le peuple des campagnes, et à décréditer la constitution, comme contraire à la religion et à ses ministres. Leurs manœuvres ont beaucoup de succès, et nos feuilles publiques n'abondent pas pour réfuter leurs assertions. La demande faite par notre junte de l'abolition du droit de ceps, perçue en faveur du clergé, et publiée par nos journaux de ce jour, sera un nouveau prétexte de plainte pour ce parti. Ces mêmes journaux ont enfin publié une relation prétendue exacte des événemens de Cervera. Selon cette relation, le détachement de milice, envoyé dans cette ville pour protéger les étudiants et punir les insultes qui leur avaient été faites par les habitans de la ville et du voisinage, aurait été cruellement maltraité; les troupes envoyées postérieurement n'ont pu ni rétablir l'ordre, ni arrêter aucun des auteurs de ces vèpres siciliennes, et le petit nombre de miliciens qui ont survécu à cette catastrophe, sont toujours détenus à Cervera; le gouvernement n'a encore pris aucune mesure contre cette ville.

INTÉRIEUR.

PARIS, le 11 mars 1822.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Les princes et princesses de la famille royale, dans la chapelle du château.

Le Roi a travaillé seul dans son cabinet. Il a reçu en audience particulière M. Cramat de Fangy, conseiller d'état. S. M. a travaillé avec S. Exc. le ministre de sa maison et M. le garde-des-sceaux.

S. A. R. M.^{me} la duchesse de Berri et les enfans de France ont fait leur promenade accoutumée.

S. A. R. MONSIEUR est toujours indisposé par suite d'une fluxion.

A onze heures, une députation de la chambre des députés, composée de son président et des secrétaires, a été présentée à S. M. par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

On assure que M. le duc Decazes est parti la nuit dernière pour l'Allemagne, chargé d'une mission importante, ce qui est certain, c'est que S. Exc. n'a pas paru dimanche aux Tuileries.

— Dans les nouveaux détails qui nous sont parvenus hier sur les événemens de la veille, se trouve la liste des individus qui paraissent avoir pris la part la plus active aux menées séditieuses, et qui, pour cette cause, ont été remis entre les mains de la justice. Ces individus sont :

M. Montholon, suivant des cours, rue Montholon, n.º 13.

M. Chaudemire, étudiant, rue Serpente, n.º 8.

M. Prudent, étudiant en médecine, rue St.-Denis, n.º 272.

M. Dubois de Boschène, étudiant, rue de Bondi, n.º 46.

M. Château, suivant le cours de littérature, rue du Four-St.-Germain, n.º 79.

M. Boutray, chaudronnier, rue des Ciseaux, n.º 4.

M. Courve, cotonnier, rue St.-Nicolas-du-Chardonnet, n.º 15.

M. Caré, cordonnier, sortant du dépôt de St.-Denis.

(L'Etoile.)

— On a affiché à l'Ecole de Médecine un avis portant qu'aucun élève ne sera reçu jusqu'à nouvel ordre, dans les amphithéâtres et salons d'étude de l'Ecole, sans exhiber sa carte d'étudiant, et que nul ne sera admis, s'il est porteur de canne ou de bâton.

— La plupart des journaux ont publié des relations fort diverses de ce qui s'était passé le 8 au Jardin des Plantes, et il aurait été difficile qu'il en fût autrement; toutes les grilles avaient été fermées dans l'après-midi à la suite de l'irruption d'une troupe assez nombreuse de turbulens qui d'abord sont venus interrompre le cours de chimie de M. Thénard, et ont ensuite occasionné des scènes fâcheuses pour les auditeurs paisibles. La force armée, prévenue des premiers désordres, avait occupé les issues du jardin; assistée des agens de l'autorité civile, elle a interdit la sortie aux personnes qui n'ont pu présenter leur carte d'inscription pour les cours, ou fournir des justifications suffisantes. En résultat, 137 personnes ont été détenues.

Le 8 au soir, un rassemblement formé autour de la place Vendôme a été entièrement cerné par la gendarmerie; 43 personnes ont été arrêtées et conduites à la préfecture de police.

Hier matin plusieurs voitures de place y ont encore amené un grand nombre d'étudiens en droit que l'on venait d'arrêter.

Toutes les personnes que l'on a retenus à la suite de leur interrogatoire ont été remises entre les mains de la justice.

— On assure que M. Lambot de Fougère, ancien sous-préfet de Calais, destitué en 1817, vient d'être nommé secrétaire-général de la préfecture de police de Paris.

— Une indisposition empêche depuis quelques jours M. le général Donnadieu d'assister aux séances de la chambre des députés.

— La plupart des élèves de l'école de droit, ceux qui sont vraiment dignes de participer aux bienfaits d'un enseignement que leur donne le gouvernement, continuent de venir en foule signer la déclaration de leurs camarades et désavouer les mauvais sujets qui ont pris part à la révolte. Quel moment voudrait-on prendre pour pousser le peuple des faubourgs à la rébellion, celui précisément où les quatre livres de pain de la première qualité se vendent onze sous. Ah! que nos premiers agitateurs étaient plus habiles; il savaient bien que pour armer le peuple il fallait commencer par l'affamer.

— Le maire de la ville de Niort, M. le comte de Sainte-Hermine, a formellement démenti le correspondant du *Drapeau blanc* qui avait annoncé que quelques hommes sans aveu avaient tenté dans cette ville un mouvement que la bonne contenance de la garnison avait suffi pour comprimer.

« La ville de Niort, dit M. le maire, que j'ai l'honneur d'administrer, s'est toujours distinguée par son attachement à sa fidélité au gouvernement légitime et à l'auguste famille des Bourbons. »

— On assure que M. Thénard, professeur de chimie, et tous les professeurs des cours du jardin des plantes, ont déterminé M. le baron Cuvier, directeur de l'instruction publique, à adresser à l'autorité supérieure des représentations sur les scènes déplorables qui ont eu lieu le 8, à l'issue des cours du premier de ces professeurs.

Extrait du registre des délibérations du conseil académique.
Procès-verbal de la séance du 8 mars 1822.

Le conseil académique,
Considérant qu'il a été reconnu que les étudiants ci-après nommés ont fait partie des rassemblemens du 7 de ce mois, ce qui suffit pour les rendre passibles des peines portées en l'article 18 de l'ordonnance royale du 5 juillet 1820;

Qu'en prononçant seulement, par son arrêté du 5 mars, l'exclusion des cours de l'académie pendant six mois, le conseil avait espéré prévenir de nouveaux désordres par cette mesure paternelle;

Que les dangers des derniers rassemblemens ne permettent plus la même indulgence, arrête ce qui suit :

Art. 1.^{er} Les sieurs Bruxelles (Jean-Robert), étudiant en droit. Arnoul (Henri-Alexandre), *idem*. Francoville (Charles), *idem*. Saint-Roussel de Vauxonne (René-Louis-Jules-Jean-Marie), *idem*. Thomas (Jean-Jacques-Théodore), étudiant en médecine, sont exclus de l'académie pour 2 ans.

Signé au registre,

NICOLLE, président.

ROUSSELLE, secrétaire.

Pour extrait conforme :

L'inspecteur-général des études chargé de l'administration de l'académie de Paris, ROUSSELLE.

— S. Exc. le ministre des affaires étrangères a réuni avant hier dans un dîner diplomatique, les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères.

— Au nombre des étrangers de distinction qui étaient invités à ce dîner, on remarquait M. le général comte de Woronzoff, qui a commandé en 1815 le corps d'armée russe d'observation en France, et qui est sur le point de retourner auprès de son souverain.

— Un journal parle de la translation provisoire des écoles de Droit et de Médecine à Compiègne ou à Fontainebleau.

— Parmi les nouveaux changemens qu'on annonce dans les bureaux de la Préfecture de police, on cite ceux de MM. Bouché, chef de la division des mœurs, Jules et Doraudeau, chefs de bureaux, et Mauduit, chef de la division du secrétariat de la Préfecture.

— Ce matin, une femme de 58 ans, nommée Anguet, demeurant rue de Chartres, n.º 12, s'est précipitée d'un sixième étage, et s'est tuée sur la place. On attribue cet acte de désespoir à une aliénation mentale.

— La *Ruche d'Aquitaine* rapporte l'anecdote suivante, relative au général Berton, et dont elle ajoute qu'elle garantit l'authenticité :

« Dans le courant de février 1815, M. Berton vint à Bordeaux porteur d'une lettre de change tirée sur une ancienne maison de commerce pour la somme de 250,000 fr. On offrit au général de le payer en papier sur Paris, de première valeur. Je ne puis y consentir, répondit le général : je suis chargé de traiter une affaire importante, et j'ai absolument besoin de mes capitaux, en numéraire. Peu de jours après, le général prit la route de la capitale. »

— La société du bazar français, administrée par le colonel Saussot et par M. Masiau, qui ont comparu devant la cour des pairs comme accusés dans la conspiration militaire du 19 août, vient d'être dissoute. Une vente à l'amiable, pour la liquidation de la société, aura lieu le 27 de ce mois.

Ordonnance du Roi.

S. M. par ses ordonnances du 27 février, a autorisé la société anonyme formée sous la dénomination de *Société pour l'amélioration des procédés de vinification*, et celle provisoirement constituée à Paris, sous le nom de *Société de transports accélérés par eau*.

— Une ordonnance de police fixe le prix du pain de 4 livres 55 centimes, à compter du 10 mars.

— M. Lambot de Fougères est nommé secrétaire-général de la préfecture de police à Paris.

— Vendredi prochain, on appellera à la cour d'assises de Paris la cause de M. Béranger et de l'imprimeur Baudoin.

— Le 14 de ce mois, la cour royale de Rouen prononcera dans l'affaire de M. Cauchois-Lemaire, relative à son cautionnement de 20,000 fr.

— En vertu des ordres du ministre de l'intérieur, le Gymnase a fait signifier à Perlet qu'il ne pouvait plus faire partie de son théâtre, avant d'avoir satisfait à son ordre de début à la comédie Française, et qu'il ne pourra paraître sur aucun théâtre que celui du Gymnase, dans le cas où il prendrait à quitter les Français avant l'expiration de l'engagement qu'il a contracté avec le théâtre du boulevard Bonne-Nouvelle.

— Ce n'est pas seulement au théâtre que s'accroît chaque jour le succès de *Sylla*; cette pièce n'obtient pas moins de vogue à la lecture. La troisième édition vient de paraître; elle est ornée d'une lithographie nouvelle, représentant Talma dans le moment du songe. Un mot suffit pour faire l'éloge de cette gravure : M. Horace Vernet l'a dessinée.

— Les recettes de l'Opéra se sont élevées à plus de cent mille francs pendant le mois de février. Aussi, chaque fois que l'on donne la Lampe merveilleuse, est-il impossible de trouver

une place dans toute la salle long-temps avant le lever du rideau.

Dimanche soir on a donné, dans cette belle salle, une représentation magnifique au bénéfice de M.^{me} Fodor, qui mérite, sans en excepter M.^{me} Catalani, la première place parmi les cantatrices de notre époque. Le spectacle était composé de l'Opéra italien de Rossini, *Elisabetta, regina d'Inghilterra*, et du ballet de *Flore et Zéphire*, remis avec des décorations nouvelles. Tout le monde s'est retiré enchanté de sa soirée, et chacun répétait en sortant que le plus beau spectacle possible était un opéra italien et un ballet français.

LYON.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Paris, le 11 mars.

Au Rédacteur du Précurseur.

Je profite de votre courrier pour vous donner quelques nouvelles de Paris, ou, pour mieux dire, afin de vous faire connaître combien il y a d'exagération dans ce que les feuilles de la capitale répandent dans les provinces. Ce n'est point la faute de toutes ces feuilles; mais l'animosité, ou les adroits silences de celles qui nous représentent comme en proie au trouble et au désordre, entraînent les autres hors de la sphère de leur raison habituelle. Je puis vous assurer que pour tout citoyen honnête, pour tout ami du calme et de la tranquillité, jamais Paris n'a été plus calme et plus tranquille. Je fais mes affaires comme à l'ordinaire; je me livre le soir aux plaisirs dont j'ai contracté l'habitude, partout j'entends parler de gendarmerie, de force armée, d'élèves insubordonnés; nulle part je n'en rencontre, et les neuf dixièmes des habitans de Paris sont dans le même cas que moi. A la bourse, les spéculateurs avides se ruinent avec autant de sécurité qu'à l'ordinaire; aucun rassemblement n'assiège les portes du palais de la chambre des députés; les spectacles sont fréquentés comme de coutume, rien n'en gêne l'entrée ni la sortie; en un mot, je n'ai su, comme vous, que quelques désordres avaient eu lieu, que par ouï-dire. J'ai cru devoir vous donner ces assurances parce que le mal vu de loin se grossit toujours, et que vous devez au contraire rabattre beaucoup des bruits alarmans qui arrivent jusqu'à vous.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 25 février 1822.

Monsieur,

Vous avez annoncé hier au soir un écrit anonyme, dirigé contre un grand nombre de mes compatriotes, dont plusieurs occupent aujourd'hui des places dans le ministère et dans l'armée de sa majesté le roi de Sardaigne. Mon père et moi y sommes particulièrement poursuivis en près de vingt endroits différens.

Une longue vie usée au service de ses rois, des sacrifices faits à ses devoirs, une réputation tellement établie dans sa patrie et chez les étrangers, que cet écrivain même n'ose l'attaquer qu'en tremblant, donnent à mon père le droit de le mépriser et de se taire.

Je n'ai pas encore les mêmes droits. Mais ce n'est pas ici le lieu de répondre en détail aux imputations qui me sont faites. Je n'entrerai que tard, et si on m'y force absolument, dans une discussion qui aurait des inconvéniens plus graves pour d'autres que pour moi.

Aujourd'hui je me borne à déclarer, moins pour mon pays, ou mes actions et mes paroles sont connues, que pour celui où je me trouve momentanément et volontairement :

Quant aux faits, que je donne un démenti formel à cet homme qui ose se dire officier lorsqu'il calomnie et se cache. Pas un des faits à propos desquels il me nomme n'est raconté sans mensonges; beaucoup d'autres à ma connaissance sont faux également.

Quant aux opinions, voici le principe de toutes les miennes. Non octroyée librement par le roi, la meilleure des constitutions m'aurait paru illégitime dans tous les cas, et particulièrement nuisible, lorsque je ne doutais pas qu'elle n'appelât les étrangers dans notre pays. J'ai invariablement professé cette opinion par mes paroles, mes actions et les conseils que j'ai dû donner à un prince qui me les demandait au nom de ma fidélité au roi, et après l'en avoir prévenu.

Agréé, Monsieur, etc. Le comte CÉSAR BALBE.

— On nous écrit de Marseille, le 10 mars :

Des nouvelles de la Morée nous sont parvenues ce matin par voie de mer; elles sont datées du 11 février.

Un gouvernement provisoire, régulier et central vient d'être définitivement établi en Morée. Différens arrêts ont été rendus aussitôt par les nécessités de la guerre. Une nouvelle ardeur enflamme le cœur des Grecs; et de nouveaux succès attestent déjà l'influence de la nouvelle organisation. Le dernier recensement fait en Morée présente quatre-vingt mille hommes capables de porter les armes. Démétrius Ypsilanti a

été confirmé polémarque ou archistratège (généralissime) des troupes de terre; on a rééré le titre d'archinavargue (directeur des opérations maritimes) au lacédémonien Pierre Nauromichali. La trésorerie générale a reçu les revenus de toutes les propriétés de l'ennemi, les contributions des îles, et une partie du butin trouvé à Tripolizza. Les frais nécessaires à l'entretien de la flotte grecque sont prélevés sur les fonds de la trésorerie.

La citadelle de Corinthe s'est rendue aux Grecs qui y ont trouvé vingt-cinq millions de piastres: cette somme a été versée au trésor général. Les trois forteresses qui restent aux Turcs, Napoli de Romanie, Patras et Corón, sont bloquées étroitement. Au premier assaut tenté contre Napoli, les Grecs perdirent cinquante hommes, parmi lesquels se trouvaient deux Français dont la bravoure s'était signalée dans ce combat.

Les Anglais réunis aux assiégés ont fourni aux Turcs de nouveaux moyens de défense: aussi a-t-on abandonné le projet de prendre ces forteresses d'assaut. Quatre mille combattans sont partis du Péloponèse, commandés par le brave Mainote, pour faire leur jonction avec le héros des Thermopyles, Odysseus (Ulyse), qui marche contre les sept pachas réunis à Zeitun. Cette armée sera bientôt augmentée d'un autre corps de cinq mille Péloponésiens, parmi lesquels on compte un grand nombre d'officiers européens. Dans cet état de choses, l'armée a renouvelé solennellement le serment religieux et national de mourir pour la liberté. Les camps du héros des Thermopyles retentissent de l'hymne sacrée qui rappelle aux nouveaux défenseurs de la Grèce les glorieux souvenirs et l'antique valeur de leurs aïeux. Enflammés par l'amour de l'indépendance, par la justice de leur cause, les Grecs se croient invincibles, et tous attendent, de la campagne prochaine, la conquête de leur liberté et les plus glorieux trophées.

Les Crétois (Grecs de Candie) ont reçu de nouveaux secours des autres îles de l'Archipel, entr'autres huit cents hommes de Samos. Ils ont à leur tête un de leurs compatriotes qui a servi long tems dans les armées européennes, et qui possède bien la tactique militaire. La lutte victorieuse qu'ils ont engagée contre les Turcs leur a mérité l'admiration même de leurs ennemis.

— Selon les lettres de Semlin en date du 21 février, rapportées par la gazette d'Augsbourg, on n'avait encore ordonné aucune réjouissance pour la mort d'Aly barba dans les pachaliks de Belgrad et de Nissa. Beaucoup de personnes doutaient encore de l'authenticité de ce fait.

— On écrit de Salonique que la nouvelle de la prise de Napoli di Romania par les Grecs est certaine. La Russie forme des magasins considérables à Kischenoff; les pluies qui n'ont presque pas cessé rendent les communications difficiles. Le peu d'habitans qu'on rencontre dans les deux provinces ont été mutilés cruellement par les Turcs.

On croit généralement que le schah de Perse ayant exigé la cession immédiate des provinces qui avaient appartenu à l'empire persan, les négociations qui avaient été ouvertes sont rompues. Le divan a proposé ensuite un autre accommodement, qu'on pense que le schah rejettera à son tour.

NOUVELLES DIVERSES.

Quarante-six Espagnols réfugiés en France, par suite des derniers événemens de la Navarre et de la Galice, sont à Toulouse depuis quelques jours. Ces malheureux paraissent réduits à la plus affreuse misère. Un plus grand nombre se trouvent également à Bordeaux, où il a été ouvert une souscription en leur faveur au bureau de la Roche d'Aquitaine.

— Le comte de Torreno, un des principaux auteurs de la révolution d'Espagne, vient de se réfugier au lazaret de Bayonne; ce seigneur, député aux cotés, revêtu naguère de fonctions importantes, et jouissant d'une grande popularité, n'est parvenu qu'avec peine à sortir de Madrid et à échapper aux excès de ce même peuple qui, après l'avoir proclamé sauveur de la patrie, voulait aujourd'hui attenter à sa vie.... On croit que le comte de Torreno se rend à Paris.

— M. le général de Warouzzoff, qui habite Paris depuis plusieurs mois, part sous peu de jours pour la Russie. On sait que ce général doit en cas de guerre, rendre le commandement de l'une des armées.

— La population des îles britanniques, est selon le dernier recensement officiel, de plus de 21 millions d'habitans dont 14 millions 300 mille en Angleterre et en Ecosse, et 6 millions 800 mille en Irlande. Mais le *Morning-Chronicle* a élevé des doutes sur l'exactitude du recensement de l'Irlande.

On attend à Londres, pour le printemps prochain, une princesse de Danemarck, et l'on parle déjà d'un projet de mariage. (La princesse aînée, Caroline, est née en 1793, la cadette, Wilhelmine, en 1808.)

— Nous avons remarqué dans la discussion qui a eu lieu à la chambre des communes d'Angleterre le 4 de ce mois, sur la fusion projetée des 5 pour 100 dans les 4 pour 100, que sir Robert Wilson a demandé au ministre des affaires étrangères,

marquis de Londonderry, si depuis peu de jours il ne serait arrivé au gouvernement une nouvelle qui tendit à affaiblir les espérances d'un arrangement amical entre la Russie et la Turquie, données dans le discours du roi à l'ouverture de la session. Le marquis de Londonderry a répondu que la demande de l'honorable membre baronnet lui paraissait indiscrète, mais que comme elle tendait à créer des alarmes, il n'hésitait pas à dire que les espérances devaient être aujourd'hui les mêmes qu'alors. Quelque peu positive que soit cette réponse de sa seigneurie, nous avons cru devoir la faire remarquer.

— Une lettre de la Puebla (Mexique), du 30 novembre, annonce que les Mexicains, après avoir opéré si rapidement et si unanimement leur révolution, sont assez imprudens pour se livrer à des dissensions intestines. Il y a parmi eux trois partis distincts: le premier cherche à établir une république à l'instar des autres colonies espagnoles qui se sont déclarées indépendantes; le second veut que l'état soit érigé en empire sous un prince européen; le troisième désire également un empire, mais avec Iturbide, général en chef de l'armée, comme souverain.

Voici l'évaluation des dépenses totales de la république des Etats-Unis pour le service de 1822.

Liste civile.	865,605 dollars.
Dépenses diverses.	865,605
Relations étrangères.	148,800
Département de la guerre, provinces comprises, etc.	5,165,856
Marine, y compris les corps de la marine.	2,252,410
Total.	8,891,285 dollars.

Le dollar vaut 5 francs.



On nous remet à l'instant la dépêche officielle qui suit:

Paris, 13 mars, après-midi.

Tout est parfaitement tranquille dans les départemens de l'Ouest.

Le général Berton est en fuite, on n'a pu encore découvrir sa retraite.

Paris est fort calme. Les troubles causés par les étudiants ont été réprimés.

La loi sur les journaux se discute à la chambre des pairs; les quatre premiers articles ont été adoptés hier à une grande majorité.

Paris, 13 mars, à 5 heures du soir.

La chambre des pairs vient d'adopter la loi sur les journaux; à la majorité de 45 voix.

Le lundi dix-huit du présent mois de mars, à neuf heures du matin, sur la place Balthouay de cette ville; il sera par le ministère du sieur Petit, commissaire priseur, procédé à la vente au comptant des meubles et effets du sieur Joubert, peintre, qui demeurait à Lyon, place Balthouay, à la requête de M. Joachim Bros, avoué licencié en droit, demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, n.º 21, curateur décerné à la succession vacante dudit Joubert. Les objets à vendre sont une commode, un pupitre, un lit garni, hardes et autres objets.

Pour extrait, BROS.

— Demain vendredi quinze du courant, neuf heures du matin, sur la place Saint-Michel de cette ville, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Bouëys, lesquels consistent en tables, tabourets, etc.

MUSIER.

— Vente après décès d'une bibliothèque, et autres objets de physique et de curiosité, dépendant de la succession de M. Moyroux, qui étoit chirurgien à Lyon.

Le public est prévenu que le dix-huit mars et jours suivans, à quatre heures de relevée, dans le domicile du défunt, rue Saint-Jean, n.º 31, au premier étage, il sera procédé, par le ministère de M. Petit, commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant desdits objets.

Ladite vente sera faite à la requête de dame Louise Guillot, tutrice légale de leurs deux enfans mineurs, seuls héritiers de droits et bénéfices de leur père, et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le président du tribunal civil de Lyon, en date au quinze ventôse dernier, dûment en forme.

Le catalogue se distribue chez M. Raynal, rue Juiverie, n.º 12.
BOURSE DE LYON. — Cours du Change du 13 mars 1822.

	jours.		jours.	pair.
Amsterdam.	90	58 3/4 à 5/8	Paris . . .	à vue. 3/8
Hambourg.	90	182		30 3/4
Auguste. . .	60	249 1/2		60 1/8
Londres. . .	90	23 1/2 à 20		90 1/8
Lisourne. . .	60	507 à 508	Marseille.	à vue. pair.
Gènes. . . .	60	471		30 3/8
Milan. . . .	30	2 p. 0/0		60 5/8
Naples. . . .	60	427	Bordeaux. .	10 3/8
Madrid. . . .	90	15 60		100 1/2
Cadix. . . .	90	15 50	Nismes. . .	10 pair.
Francofort. .	90	4 p. 0/0 à 5/8	Montpellier.	10 pair.
			Escompte.	à 3/4 1/2 p.

SPECTACLES du 14 mars.

GRAND-THEATRE. — L'Opéra comique, opéra. — Sylla, tragédie.
— Anne et Lubin, ballet.
THEATRE DES CELESTES. — Joconde jaloux, comédie.
— Maria, vaudeville. — Ripart, vaudeville. — La Loge de Dan, vaudeville.